



évoluer avec les instruments financiers FESI



Le Fonds européen agricole pour le développement rural

Instrument financiers





Les instruments financiers cofinancés par le Fonds européen agricole pour le développement rural sont des outils durables et efficaces pour investir dans la croissance et le développement des personnes et des ressources de l'agriculture et du secteur forestier, ainsi que dans l'économie rurale. Ils soutiennent un large spectre d'objectifs de développement au bénéfice de nombreux destinataires, offrant en outre la possibilité d'une réutilisation des fonds alloués pour de nouveaux investissements.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui est l'instrument financier du second pilier de la Politique agricole commune de l'Union européenne et un des Fonds structurels et d'investissement européen, a pour objectif, de renforcer l'agriculture européenne, le secteur forestier et les zones rurales en général.

Le FEADER a un budget total de plus de 96 milliards d'euros sur la période 2014-2020. Cette aide est fournie à l'agriculture, à la foresterie et à la gestion de l'environnement/ des ressources naturelles ainsi qu'au développement durable de l'économie rurale.

Le soutien du FEADER peut être accordé sous forme de subventions ou par le biais d'instruments financiers.

La demande d'instruments financiers cofinancés par le FEADER est croissante depuis 2007, en particulier depuis la crise économique et financière qui a diminué considérablement les budgets disponibles pour les zones rurales et l'agriculture.



Les instruments financiers

- sont censés être remboursés ;
- sont réutilisables, c'est-à-dire que les ressources restituées peuvent être réutilisées de nouveau dans le même cadre ;
- sont appropriés pour des projets financièrement viables ; à savoir ceux dont on attend qu'ils génèrent suffisamment de revenus ou d'épargne pour rembourser l'aide reçue ;
- sont conçus pour attirer des co-investissements en provenance d'autres sources, y compris les investissements privés, de manière à accroître la quantité de ressources mises à disposition des secteurs/ territoires qui rencontrent des problèmes particuliers d'accès aux financements ;
- peuvent prendre la forme de prêts, de garanties ou de prises de participation ;
- peuvent aussi contribuer au développement de l'offre, en aidant le marché à se développer ;
- peuvent être utilisés de manière complémentaire avec les subventions ; et
- peuvent être gérés par les banques nationales et régionales, les organisations internationales telles que la Banque Européenne d'Investissement ou le Fonds Européen d'Investissement, par les intermédiaires financiers, et (pour les prêts et garanties seulement) par les autorités de gestion.

Pour la période 2014-2020, sachant les avantages qu'ils comportent, et dans le but d'intensifier leur utilisation, les possibilités de recours aux instruments financiers ont été étendues à **tous les objectifs thématiques**, et leurs modalités de mise en œuvre ont été améliorées et simplifiées.

Les instruments financiers peuvent être cofinancés par le FEADER **pour fournir un soutien aux priorités d'investissement indiquées dans les programmes de développement rural (RDP) FEADER** des États membres. Ils peuvent être potentiellement utilisés dans de nombreuses mesures du FEADER, à condition qu'ils répondent à une **situation de défaillance du marché** ; à savoir quand les banques ne sont pas disposées à prêter dans ce secteur d'activité et/ou lorsque le secteur privé n'est pas en mesure d'investir, par exemple dans des petites exploitations agricoles ou des activités agricoles nouvelles sans antécédents suffisants de crédit ou de ressources comme garanties.



Les instruments financiers peuvent ainsi contribuer à la plupart des priorités européennes établies pour le développement rural :

- favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans l'agriculture, le secteur forestier et les zones rurales ;
- améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations ;
- promouvoir l'organisation de la chaîne agroalimentaire ;
- promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et de l'alimentation ainsi que dans le secteur forestier ; et
- favoriser l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales, en particulier concernant la création et le développement des petites entreprises; ainsi que la création d'emplois.

Les instruments financiers du FEADER sont **disponibles pour tous les bénéficiaires potentiels des secteurs agricoles et forestiers et des zones rurales qui réalisent des projets d'investissement financièrement viables.**

Un **large spectre d'instruments financiers FEADER** peut être potentiellement mis en œuvre :

- Les **prêts** qui peuvent être mis à disposition lorsque les banques ne sont pas disposées à prêter ou n'offrent pas de meilleures conditions de financement (c'est-à-dire un taux d'intérêt plus bas, une période de remboursement plus longue ou des garanties plus faibles). Des prêts peuvent être par exemple octroyés pour aider les agriculteurs et leur famille à diversifier leurs sources de revenu en développant des activités comme l'agritourisme ou des activités du secteur de l'alimentation telles que la restauration de proximité en vendant des spécialités locales, des aides à l'investissement aux jeunes agriculteurs, ou des investissements dans du matériel agricole dans le but d'accroître la performance des exploitations et leur viabilité.
- Les **microcrédits** sont des prêts d'un montant réduit octroyés à des personnes qui ne peuvent généralement pas accéder aux services financiers standards. Ils sont habituellement accordés sur une courte période et n'exigent pas de garanties personnelles. Il s'agit en particulier de crédits aux agriculteurs pour l'achat d'équipements, pour améliorer la valeur ajoutée ou la



qualité de la récolte, ou encore des projets dans le cadre de stratégies de développement local menées par les acteurs locaux.

- Les **garanties** assurent à un prêteur le remboursement de son capital en cas de défaut de l'emprunteur. Cela peut par exemple bénéficier aux entreprises qui désirent investir dans la bio-économie ou dans la gestion efficace des ressources, ou pour les agriculteurs qui pourraient avoir les compétences et l'accès au financement bancaire mais manqueraient des garanties nécessaires pour obtenir le prêt.
- Les **prises de participation** impliquent un investissement en fonds propres en contrepartie de la propriété totale ou partielle de l'entreprise ou de ses investissements ; l'investisseur pourra exercer un contrôle sur la gestion de l'entreprise ainsi que profiter des bénéfices réalisés et vendre à une étape ultérieure ses parts réalisant de fait un nouveau bénéfice. L'intervention sur fonds propres a une forte probabilité d'être pertinente dans le cas de risques élevés et pour les entreprises à forte croissance ; par exemple des PME opérant dans le secteur de l'agro-alimentaire et investissant dans de nouvelles technologies.

Les instruments financiers peuvent également être combinés à des subventions et d'autres formes d'assistance. Il est souvent nécessaire d'améliorer la propension à investir, prérequis à l'attraction de fonds d'investissement. Des conseils et autres formes de soutien peuvent ainsi être subventionnés par le biais du FEADER.

Les instruments financiers cofinancés par le FEADER peuvent contribuer au développement sur le long terme et à la diversification du secteur et des investissements qui le caractérisent. Ils fournissent une aide aux projets dans des domaines où l'investissement est souvent insuffisant, en développant des projets économiquement viables, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles opportunités de marché. Ils peuvent également être à l'origine de nouvelles opportunités pour les investisseurs et les intermédiaires financiers. L'accès au financement est traditionnellement plus coûteux dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Dans de nombreux États membres, ces secteurs sont considérés par les banques et les autres institutions financières comme étant à haut risque en termes de prêts et d'accès au crédit. Toutefois, certains projets peuvent devenir plus attractifs en raison de la présence d'instruments financiers soutenus par le secteur public et du partage des risques qui en résulte.



Pour plus d'informations

Pour plus d'informations sur le développement rural :

http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/index_fr.htm

Pour un guide de référence à l'intention des autorités de gestion sur l'utilisation des instruments financiers dans les programmes financés par les Fonds ESI :

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/thefunds/fin_inst/pdf/fi_esif_2014_2020.pdf

Pour des informations sur les méthodologies d'évaluation ex ante des instruments financiers :

http://ec.europa.eu/regional_policy/en/funding/financial-instruments/

Pour le site web 'fi-compass', plateforme de services de conseil sur les instruments financiers proposés dans le cadre des Fonds ESI :

<http://www.fi-compass.eu/>

Pour plus d'informations sur les règlements relatifs au Fonds européen agricole pour le développement rural et les autres Fonds structurels et d'investissement, y compris les règles de mise en œuvre et les actes délégués :

<http://enrd.ec.europa.eu/fr/policy-in-action/cap-towards-2020/rdp-programming-2014-2020/policy-overview>

Pour plus d'information sur les aides d'États pour l'agriculture, la foresterie et les zones rurales :

http://ec.europa.eu/agriculture/stateaid/index_fr.htm





www.fi-compass.eu
contact@fi-compass.eu
© EIB (2015)

European Commission
Directorate-General
Regional and Urban Policy
Unit B.3 “Financial Instruments and IFIs’ Relations”
B-1049 Brussels

European Investment Bank
Advisory Services
fi-compass
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg